



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5097

Approbation d'une convention de partenariat triennale 2019-2022 entre la Ville de Lyon /
Musée d'art contemporain et le lycée du Parc pour favoriser la connaissance des œuvres d'art
contemporain par les lycéens et élèves de classes préparatoires

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN,
M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M.
GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme
BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme
CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme
CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme
BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme
HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme
HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON,
Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL,
Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme
ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI),
M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5097 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2019-2022 ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LE LYCEE DU PARC POUR FAVORISER LA CONNAISSANCE DES ŒUVRES D'ART CONTEMPORAIN PAR LES LYCEENS ET ELEVES DE CLASSES PREPARATOIRES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art contemporain (MAC) de Lyon et le lycée du Parc souhaitent établir un partenariat sur trois années scolaires (2019-2020 à 2021-2022) afin de favoriser les projets pour les élèves en option Histoire des arts et en classes préparatoires.

Pour le lycée, la présente convention est susceptible d'inciter les élèves à mieux connaître les métiers du musée, et à découvrir et transmettre l'art contemporain sur un mode actif.

Pour le musée, ce partenariat valorise sa capacité à intéresser et mobiliser des lycéens de manière active, et offre un public renouvelé à ses expositions et collections.

La convention de partenariat annexée au présent rapport précise les axes fondamentaux du partenariat et en prévoit les modalités de mise en œuvre.

Elle fixe les objectifs et les modalités des projets reconduits chaque année, plus particulièrement pour les classes de terminale et de première en option Histoire des arts.

Contributions des parties :

Lycée du Parc	Ville de Lyon / Musée d'art contemporain
Construction du projet chaque année par les enseignants en collaboration avec le MAC	Construction et coordination du projet par la chargée de médiation culturelle du MAC
Paiement des visites commentées liées au projet pour les lycéens avec leur Pass Région	Gratuité pour une médiation sur deux pour les élèves de classes préparatoires (45€ la séance d'1H30 pour un groupe) à concurrence de trois séances gratuites par exposition
Valorisation des projets au lycée (communication auprès des familles, travail pendant les cours, visites au musée)	Valorisation des projets par la mise à disposition ponctuelle des salles d'exposition pour la restitution en public, et communication
Lycée du Parc	Ville de Lyon / Musée d'art contemporain
Mise à disposition d'un espace sécurisé ; Organisation de la visibilité de l'œuvre (des œuvres).	

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et le lycée du Parc, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la présente convention.
- 3- Par dérogation à la délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016, la gratuité des séances de médiation à destination des élèves de classes préparatoires est approuvée, sur la base d'une médiation sur deux gratuite, et dans la limite de trois séances gratuites par exposition.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER